

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 10

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

Confédération

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis à la fin de juin, le département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Bisaz, Otto*, de Lavin (Grisons);
Blumer, Ernst, de Schwanden (Glaris);
Haag, Emmanuel, de Bienne (Berne);
Haudenschild, Werner, de Niederbipp (Berne);
Jeannet, Alphonse, des Ponts-de-Martel (Neuchâtel);
Kilchenmann, Hans-Rudolf, d'Ersigen (Berne);
Kuonen, Théodore, de Guttet (Valais);
Meyer, Peter, de Berne;
Nuesch, Jakob, de Balgach (St-Gall);
Staffelbach, Ernst, de Dagmersellen (Lucerne).

Département fédéral de l'Intérieur.

Ecole polytechnique fédérale : Journées du Plan d'extension national. L'E.P.F. organise, du 1^{er} au 3 octobre 1942, des « Journées du Plan d'extension national », dont le but est l'étude de l'aménagement du pays sous ses aspects les plus divers. Il s'agit d'un premier échange de vues qui ne saurait aboutir à des résultats concrets, mais qui est destiné, avant tout, à situer dans leur ensemble les problèmes soulevés par le plan d'extension national et à amorcer une collaboration des milieux les plus larges de la science et de la pratique.

Les groupes et sujets suivants sont prévus :

Le jeudi 1^{er} octobre :

- I. *Introduction* (problèmes de base et activité précédente de la Commission suisse du Plan d'extension).
- II. *Le sol* (géodésie, agriculture, sylviculture, amélioration du sol, etc.).

Le vendredi 2 octobre :

- III. *Energie, construction hydraulique et économie* (économie suisse de l'énergie, constructions hydrauliques, navigation intérieure, industrie et métiers, possibilités de travail et organisation de la main-d'œuvre, plan économique).

- IV. *Communications et transports* (nature et technique, rail, route, navigation, transports aériens).

Le samedi 3 octobre :

- V. *Habitation* (plan d'extension municipal, régional, etc.).
- VI. *Questions générales* (protection de la nature et des sites naturels, questions de droit politique).

Tous ces sujets seront exposés par des spécialistes appartenant à la science ou à la pratique; en particulier, plusieurs professeurs de l'E.P.F. participeront à ces journées, qui seront dirigées par M. le professeur H. Hofmann. — La cotisation pour les trois journées a été fixée à 20 fr.

— Dans le programme du semestre d'hiver 1942/1943, à la division des « cours libres », nous avons relevé les cours suivants, propres à intéresser les étudiants en sylviculture et les personnes s'occupant de questions forestières ou de celles concernant la pisciculture. Ce sont :

H. Burger : Natur- und Heimatschutz (Protection de la Nature et Suisse pittoresque); 1 heure par semaine.

W. Fehlmann, professeur titulaire : Schweizerische Fischerei und Fischzucht (Pêche et pisciculture en Suisse); 2 heures.

Fischereiwissenschaftliches für Sportfischer I. (Notions scientifiques relatives à la pisciculture, pour ceux qui s'en occupent à titre de sport. I.); 2 heures.

H. Grossmann, privatdocent : Forstgeschichte (Histoire de la sylviculture); 1 heure.

Peuvent assister aux cours généraux de la division des « cours libres », toutes personnes ayant dépassé l'âge de 18 ans. L'inscription peut avoir lieu jusqu'au 31 octobre 1942, auprès du caissier de l'E.P.F. (chambre 36 du bâtiment principal).

Le commencement des cours est prévu pour le 12 octobre 1942.

Cantons.

Grisons. Par arrêté du 8 mai 1942, le Conseil d'Etat du canton des Grisons a décidé d'augmenter de 13 à 15 le nombre des arrondissements forestiers cantonaux, cela, ainsi que prévu à l'ordonnance forestière en vigueur, sans qu'il soit nécessaire de procéder, au préalable, à une révision de celle-ci. Elle prévoit, en effet, le chiffre maximal de 15 arrondissements. Ont été nouvellement créés : celui de Lungnez (XIV) et de Hinterrhein (XV). Les trois arrondissements de l'Engadine X—XII et celui de Moësa (XIII) n'ont pas subi de modification. Jusqu'ici, dans les arrondissements I—IX, la moyenne de la possibilité des forêts publiques (non compris celles à gérance technique) était de 17.043 m³, le maximum s'élevant à 23.275 m³. A la suite de l'augmentation récente du nombre des arrondissements et de leur nouvelle répartition, cette possibilité moyenne est tombée à 13.945 m³ et le maximum à 16.970 m³.

B.

Schaffhouse. A la suite du décès de M. *Alfred Gujer*, inspecteur forestier de la ville de Schaffhouse depuis 1908, les autorités communales ont choisi pour lui succéder : M. *Fritz Fischer*, de Triengen (Lucerne), ingénieur forestier, qui, depuis 1939, fonctionna comme assistant à l'Ecole forestière de Zurich. — Il est entré en fonctions le 1^{er} juillet.

Vaud. L'ingénieur forestier M. *E. Rieben* a été nommé inspecteur forestier communal à Vallorbe, en remplacement de M. *R. Stæhli*, ingénieur forestier, qui a été choisi comme inspecteur forestier communal à Zernez (Grisons).